



**Direction générale  
de l'enseignement obligatoire et de la  
pédagogie spécialisée (DGEO)**

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Aux parents des élèves de l'enseignement  
obligatoire et de la pédagogie spécialisée

Réf. : GVI/DSR/vs

Lausanne, le 6 janvier 2022

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous espérons que vous, vos enfants et vos proches avez pu passer de belles fêtes de fin d'année.

A la veille de la rentrée du 10 janvier, nous souhaitons vous communiquer des informations importantes relatives aux mesures prises dans le cadre de la poursuite de nos efforts communs visant à endiguer la pandémie de COVID avec, dorénavant, une prédominance du variant « Omicron » en Suisse.

Compte tenu de la rapide propagation de ce nouveau variant, les autorités sanitaires et le DJFC ont décidé de maintenir les mesures que nous vous avons annoncées en décembre 2021 et de les renforcer de manière proportionnée et ciblée. Ainsi, dès le lundi 10 janvier, les élèves dès la 5P et les intervenants en milieu scolaire devront porter le masque, ceci au moins jusqu'au 4 février, date à laquelle la situation sera réévaluée. Cette mesure ne concerne donc pas les élèves de la 1 à 4P. Le port du masque sera également obligatoire dans les transports scolaires dès la 5P et recommandé, pour eux, dans les transports publics.

Nous avons conscience des désagréments que provoque le port du masque durant la journée de l'écolier pour les élèves de 5 et 6P pour lesquels cette mesure constitue une nouveauté. Celle-ci contribuera néanmoins à limiter la propagation du virus parmi les enfants. Nous vous remercions de votre collaboration afin d'expliquer à votre enfant comment porter correctement le masque, et de lui rappeler l'importance de l'ensemble des règles de base largement connues, soit le respect des gestes barrière, le lavage régulier des mains, l'aération régulière des locaux, à l'école et ailleurs. Il va sans dire que l'école continuera de son côté à en faire de même. Nous vous rappelons également que la vaccination des enfants est désormais possible dans notre canton, dès l'âge de 5 ans, en prenant rendez-vous via la hotline vaccination du Canton au numéro 058 715 11 00.

D'entente avec le médecin cantonal, nous privilégions la prudence, raison pour laquelle nous vous informons que nous continuerons à fournir des autotests aux élèves des classes dans lesquelles l'absence, pour raison de maladie, de 4 élèves au moins est constatée. Dans ce cas, comme avant les vacances, l'école fournira un autotest à votre enfant que nous vous demandons de réaliser à domicile en suivant les consignes fournies.

Par ailleurs, le département a décidé de suspendre les camps et voyages jusqu'au 4 février également, tout comme les activités avec un hébergement, ainsi que les cours de natation dès la 5P avec pour objectif de réduire le nombre de contaminations.

Par ailleurs, compte tenu du nombre très important de contaminations observées dans la population, une augmentation des absences des membres du corps enseignant dans les semaines à venir n'est pas à exclure.

## COVID 19 – Nouvelles mesures de janvier 2022

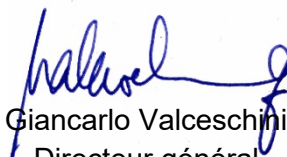
Les directions veilleront, dans toute la mesure du possible, à utiliser les ressources internes et à faire appel aux remplaçants habituels ou à des ressources externes via un système renforcé. Vous serez avertis de ces remplacements lorsque ceux-ci se prolongeront au-delà d'une journée. Dans certains cas que nous espérons exceptionnels, lorsque le remplacement du titulaire est impossible, les directions devront se résoudre à mettre une classe en congé. Cas échéant, vous en serez avertis préalablement et un accueil dans l'établissement sera proposé aux élèves dont les parents n'ont pas de solution de garde. En outre, les élèves absents seront informés par le corps enseignant du travail scolaire réalisé en classe et des devoirs, au moyen de l'agenda électronique, par exemple « TeamUp ».

Toutes les règles sanitaires et les réponses aux questions les plus fréquemment posées sont accessibles à l'adresse <http://www.vd.ch/coronavirus-enseignement>. Vous y trouverez des informations actualisées en permanence.

Si vous ne trouvez pas la réponse à vos questions, nous avons mis en place une hotline spécifique pour les questions liées à la gestion du COVID-19 dans les lieux de formation. Vous pouvez appeler le **021 338 81 00** dès le vendredi 7 janvier, puis les jours ouvrables de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures. Enfin, la direction de l'établissement se tient à votre écoute pour toute question en relation avec la mise en œuvre concrète de ces dispositions.

Nous vous remercions pour votre compréhension s'agissant des mesures que nous mettons en place et qui doivent permettre à notre école de continuer d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions possibles tout en tenant compte du contexte sanitaire actuel.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations cordiales et tous nos vœux pour que cette année 2022.



Giancarlo Valceschini  
Directeur général